

CERTIFICAT DE PERTE :
Les démarches
désormais
100 % en ligne



CHARBON DE BOIS :
La flambée des prix
fragilise le budget
des ménages

DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE

Djogbénou coache la délégation pour la Chine



PRESSE ÉCRITE AU BÉNIN :

La HAAC publie la liste officielle
des journaux légalement reconnus
(Un statut légal confirmé pour PARTNERS NEWS)

Plus fortes que la peur,
Plus unies que jamais,
Ensemble faisons reculer
le cancer du sein.



Bientôt disponible

L'Opuscule de la sagesse d'Ifâ et la physique quantique

Sylvain "UN DIALOGUE ENTRE TRADITION ET SCIENCE" signé Sylvain KUASSI



DISPONIBLES SUR :

<https://www.amazon.fr/dp/B0G6THDLQY>



+229 01 66 73 61 09



RETROUVEZ NOS ARTICLES SUR NOTRE SITE [HTTPS://PARTNERS-NEWS.COM](https://partners-news.com)

ACTUALITE

DÉCÈS DE CHEIKH HAMIDOU KANE :

Romuald Wadagni salue la mémoire d'un géant de la pensée africaine*Le chef de l'État béninois a rendu un vibrant hommage à l'écrivain sénégalais, auteur du chef-d'œuvre L'Aventure ambiguë, disparu le 3 octobre 2026 à l'âge de 98 ans.*

une grande voix », souligne-t-il, adressant au passage ses sincères condoléances à la famille de l'illustre disparu, au peuple frère du Sénégal et à l'ensemble de la communauté littéraire.

En célébrant ce patrimoine intellectuel partagé, le Bénin rappelle le rôle déterminant de la culture dans le rapprochement des nations et la consolidation de l'intégration africaine. Alors que le continent poursuit sa quête d'unité, la pensée de Cheikh Hamidou Kane demeure un pont indéracinable entre les générations.

La disparition de Cheikh Hamidou Kane, survenue samedi dernier à Dakar, suscite une profonde émotion à travers tout le continent. Au Bénin, l'onde de choc s'est traduite par une prise de parole solennelle au plus haut sommet de l'État. Ce dimanche 4 octobre, le président Romuald Wadagni a tenu à saluer la mémoire d'un titan des lettres africaines, dont la pensée a marqué des générations de lecteurs et d'intellectuels.

Dans un message empreint de gravité publié sur sa page Facebook, le chef de l'État béninois exprime sa « profonde tristesse » et voit dans cette disparition celle d'« une grande voix de la génération des indépendances ». Cet hommage institutionnel dépasse le cadre strictement culturel pour souligner l'héritage intellectuel majeur légué par les bâtisseurs de la conscience collective post-coloniale.

Au cœur de cet héritage figure un chef-d'œuvre incontournable. « L'Aventure ambiguë restera l'une de ces œuvres qui traversent les époques et continuent de nous interroger », écrit Romuald Wadagni. Paru en 1961, ce roman fondateur questionne les déchirements identitaires, les tiraillements entre

tradition et modernité, ainsi que la rencontre souvent complexe entre les civilisations africaines et occidentales.

Pour la présidence béninoise, l'empreinte du monument sénégalais traverse les frontières nationales. « Le Sénégal perd un grand écrivain. L'Afrique perd

« Votre œuvre continuera de vivre », conclut le président Romuald Wadagni. Une promesse immortelle : si l'homme s'est éteint à 98 ans, la portée de sa plume continue de résonner à travers l'Afrique et le monde. Paix à l'âme de l'écrivain. Et que vive l'écrivain.

OPÉRATION SPÉCIALE 2026 :

Plus de 50 000 enfants dotés d'une existence juridique

Dans le cadre de la Journée de l'Identité pour tous, l'Agence Nationale d'Identification des Personnes (ANIP) a mené une vaste campagne d'enregistrement du 16 au 30 septembre 2026. Grâce au soutien déterminant du projet WURI-Bénin et de l'UNICEF, des milliers de mineurs ont pu obtenir gratuitement leur acte de naissance, s'ouvrant ainsi les portes de la citoyenneté.

Offrir une identité officielle à chaque enfant pour ne laisser personne de bord. C'est l'objectif majeur qui a guidé l'opération spéciale menée du 16 au 30 septembre dans le cadre de la Journée de l'Identité pour tous. Portée par l'Agence Nationale d'Identification des Personnes (ANIP), cette initiative d'envergure a permis de régulariser la situation administrative de milliers de mineurs à travers le

pays. Concrètement, ce sont « 50 109 enfants [qui] bénéficient gratuitement de leur acte de naissance ».

Cette réalisation d'impact social a été rendue possible grâce à une synergie d'actions institutionnelles. L'ANIP a en effet bénéficié « de l'appui du projet WURI-Bénin et de l'UNICEF » pour concrétiser cette campagne foraine d'envergure. En dotant ces jeunes citoyens de

leur premier document officiel, l'opération leur garantit l'accès aux droits fondamentaux, notamment à l'éducation et à la santé, tout en renforçant l'inclusion civique au Bénin.



41^e JOUR DU DÉCÈS DE SÉFOU FAGBOHOUN :

Joseph Djogbénou et plusieurs personnalités en prière à Adja-Ouèrè

De nombreuses personnalités de la République se sont rassemblées ce samedi 3 octobre 2026 autour de la famille de l'illustre disparu pour une cérémonie de prières musulmanes. Cet hommage solennel a mis en lumière l'héritage d'un patriarche qui a profondément marqué la région du Plateau et l'échiquier politique national.



Une union de prières et de recueillement s'est tenue à Adja-Ouèrè, quarante et un jours après le rappel à Dieu de l'ancien député Séfou Ladékpô Fagbohoun. La cérémonie s'est déroulée en présence de la veuve Albertine Assikidana, des épouses et des enfants du défunt, entourés par une

importante délégation d'autorités administratives et politiques venues manifester la solidarité de la Nation.

Mobilisation institutionnelle et soutien républicain

L'événement a réuni un plateau

institutionnel représentatif. L'Assemblée nationale a dépêché une forte délégation conduite par le professeur Joseph Fifamin Djogbénou, accompagnée d'un groupe fourni de parlementaires dont Gérard Gbenonchi, Aké Natondé, Alimatou Badarou et Rachidi Osséni. La vice-présidente de la République, Mariam Chabi Talata Zimé, ainsi que le vice-président du Sénat, Louis Gbèhounou Vlavonou, ont marqué la rencontre de leur présence. L'exécutif était également représenté par les ministres Clément Kouchadé et Shadiya Alimatou Assouma.

Ferveur spirituelle et devoirs de mémoire

Les temps forts de la commémoration ont été rythmés par des lectures de versets du Noble Coran, des prêches axés sur le sens de la condition humaine et des invocations à la mémoire du disparu. Les officiants religieux ont salué la trajectoire d'un homme qui a transformé la vie de nombreux concitoyens et invité les dirigeants présents à poursuivre les actions de développement pour la région. Au nom de la famille éplorée, sa fille Rachida Fagbohoun a exprimé sa gratitude envers l'assistance, invitant chacun à poursuivre les élans de prière pour le repos de son âme



ACTUALITE

LA 16ÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE PLÉNIÈRE DE LA COING :

La société civile francophone s'unifie pour la paix

Réunis dans la capitale économique béninoise les 28 et 29 septembre 2026, les délégués des organisations non gouvernementales de l'espace francophone ont arrêté une série de propositions majeures. Intitulé « L'appel de Cotonou pour la paix », ce document stratégique sera soumis aux chefs d'État et de gouvernement lors du prochain sommet au Cambodge.



Une mobilisation sans précédent pour répondre aux crises sécuritaires et politiques qui secouent l'espace francophone. En perspective du sommet des chefs d'État prévu les 15 et 16 novembre prochains au Cambodge, la Conférence des organisations internationales non gouvernementales accréditées auprès de l'Organisation internationale de la Francophonie (COING) a choisi le Bénin pour articuler la voix des peuples. Placée sous le thème « Réinvestir dans la paix, mobiliser la société civile francophone pour une prospérité partagée, des territoires résiliants et une stabilité durable », cette 16^e Assemblée générale plénière a rassemblé les représentants de 130 organisations internationales non gouvernementales.

Une parole portée au plus haut niveau de l'OIF

Dès l'ouverture des travaux, le président de la COING, Claude Musavyi, a souligné la responsabilité qui incombait aux parti-

cipants afin de porter une parole utile, responsable et collective devant les dirigeants. Exhortant les délégués à faire en sorte que la paix ne soit pas un idéal invoqué, mais une œuvre qu'ils construisent dans leurs communautés, il a réaffirmé le rôle central du réseau d'acteurs de terrain : « La société civile n'est pas seulement consultée par la francophonie, elle est devenue un partenaire incontournable de son action », a-t-il déclaré.

L'importance stratégique de cette rencontre a été pleinement actée par la haute direction de l'OIF. Porteur du message de la Secrétaire générale, l'ambassadeur Désiré Nyaruhirira a reconnu la pertinence de la société civile et ses nombreux apports à la gouvernance, précisant que les résultats des travaux étaient particulièrement attendus. Venu représenter le gouvernement béninois au nom de la ministre des Affaires étrangères empêchée, Franck Armel Afoukou, Secrétaire général du ministère, s'est dit honoré par le choix de

Cotonou avant de rappeler les dispositions légales prises par

le Bénin pour garantir une société civile efficiente.

Un partenariat renforcé pour l'avenir

La cérémonie de clôture, présidée par la responsable de l'administration de l'OIF, Caroline de St Hilaire, a permis d'acter l'autonomie de la COING tout en lui renouvelant le soutien indéfectible de l'organisation intergouvernementale. En scellant la déclaration conjointe et l'Appel de Cotonou au terme de deux jours d'échanges intenses, les délégués sont repartis du Bénin avec la fierté d'avoir apporté une contribution décisive pour la paix et la réussite du sommet à venir.

Claude Musavyi plébiscité pour un nouveau mandat à la tête de la COING

Une dynamique de réformes structurantes s'impose au sein des instances de la société civile francophone. Les 28 et 29 septembre, Cotonou a servi de cadre aux assises de la 16^e Assemblée générale plénière de la Conférence des organisations internationales non gouvernementales accréditées auprès de

l'OIF (COING). D'entrée de jeu, le président a annoncé la révision des directives et du règlement intérieur dans le but de privilégier l'obtention de résultats tangibles sur le terrain face aux tensions mondiales. Une orientation stratégique qui a précédé l'examen du bilan des deux ans d'activités de l'équipe diri-

RÉFORME DU DROIT :

Joseph Djogbénou oriente le Comité permanent à Porto-Novo

Le président de l'Assemblée nationale a accordé une audience ce vendredi 2 octobre 2026 à une délégation du Comité permanent de la Commission nationale de réforme du droit. Conduite par son rapporteur, cette équipe est venue solliciter l'expertise et les directives du chef du Parlement pour finaliser sa feuille de route.

La modernisation du cadre législatif béninois entre dans une phase active de concertation institutionnelle. Reçu au cabinet du président de l'Assemblée nationale au Palais des Gouverneurs à Porto-Novo, le Comité permanent de la Commission nationale de réforme du droit, représenté par le professeur Samson Guédégbé, a échangé avec le professeur Joseph Fifamin Djogbénou sur les grands axes de la mission confiée par le chef de l'État.

Une feuille de route en cours de finalisation

Cette rencontre s'inscrit dans le cadre d'une série de consultations menées auprès des responsables des hautes institutions de la République. L'objectif est d'affiner les priorités législatives et d'assurer une réelle efficacité opérationnelle avant le déploiement sur le terrain. À l'is-

geante, approuvé à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

Un bureau reconduit et une feuille de route clarifiée

Forts de ce quitus, les délégués ont renouvelé leur confiance au président Claude Musavyi, à la vice-présidente ainsi qu'à plusieurs membres du bureau, saluant ainsi leur leadership. En marge de ce scrutin, la Conférence a procédé à la relecture de ses textes et clarifié certains contextes, avant de se doter d'une feuille de route claire pour la biennale 2026-2028.

L'aval de l'OIF et le cap sur le Cambodge

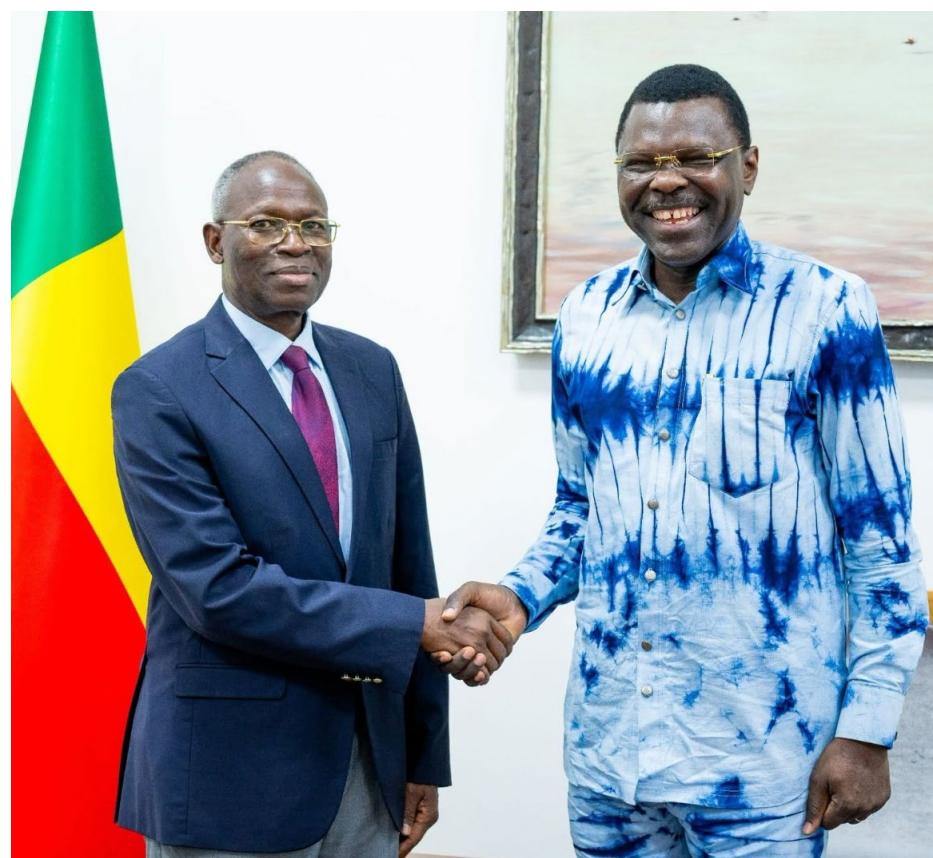
L'événement a également été l'occasion pour les instances

sue des échanges, le rapporteur de la commission a exprimé sa satisfaction quant à la convergence de vues avec le président du Parlement sur les enjeux de la réforme juridique.

« Le tigre ne proclame pas sa tigritude »

Rappelant que la feuille de route sera arrêtée au terme de ces entretiens institutionnels, le professeur Samson Guédégbé s'est montré confiant quant à la portée des travaux à venir : « La Commission nationale de réforme du droit, ou plus exactement son comité permanent, a été installée par le président de la République. Il était de bon ton que nous puissions rendre visite au président de l'Assemblée nationale pour recueillir ses orientations, afin de garantir la réussite de la mission qui nous a été confiée. Nous avons donc rencontré le président, qui

intergouvernementales de réaffirmer leurs liens avec le réseau associatif. Au nom de la Secrétaire Générale de l'OIF, la directrice de l'Administration, Caroline St-Hilaire, a renouvelé la confiance de l'Organisation internationale de la Francophonie envers la société civile, tout en assurant les délégués de leur autonomie et du soutien



a manifesté son intérêt pour le bon fonctionnement de la commission et a partagé avec nous ses préoccupations concernant la législation et l'efficacité de notre mission. La feuille de route de la commission n'est

continu de l'institution. Pour illustrer cette confiance renforcée, la COING a lancé « l'Appel de Cotonou pour la paix », un ensemble de propositions qui sera officiellement soumis lors du XX^e Sommet de la Francophonie, prévu les 15 et 16 novembre 2026 à Phnom Penh, au Cambodge

pas encore complètement finalisée, et c'est précisément ce qui motive notre démarche. Après cette rencontre avec le président de l'Assemblée nationale, plusieurs autres entretiens sont prévus avec les responsables d'autres institutions de la République. Cela nous permettra, en définitive, d'affiner cette feuille de route et de la déployer pour le bien de nos concitoyens. À travers le décret qui a créé la commission, nous connaissons exactement notre mission et nos attributions. Nous en avons une idée précise, et il ne reste plus qu'à appliquer le contenu de ce décret. Le tigre ne proclame pas sa tigritude, mais les prochains jours nous rendront fiers de ce que nous allons accomplir, et les Béninois pourront apprécier le travail qui sera abattu. Nous repartons très satisfaits, car nous constatons que le président de l'Assemblée nationale maîtrise parfaitement le sujet. Nous sommes en totale phase sur le déroulement de la mission de la commission. »



SOCIÉTÉ

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE :

Le ministère et Direct Aid s'unissent pour booster la formation des jeunes

Une délégation du ministère de l'Enseignement secondaire s'est rendue au sein de l'organisation Direct Aid Bénin le jeudi 1er octobre 2026. Cette démarche vise à constater l'effectivité de la rentrée et à sceller un partenariat renforcé en faveur de l'éducation et de l'insertion professionnelle des jeunes.

Le gouvernement béninois intensifie ses actions sur le terrain pour garantir un bon démarrage de l'année académique 2026-2027. Conduite par le ministre Adéyemi Clément Kouchadé, une délégation ministérielle s'est déplacée au Complexe Assafwa (Les Élités) pour échanger directement avec les acteurs éducatifs et apprécier les conditions d'apprentissage des élèves.

Focus sur les séries scientifiques et l'insertion

Cette immersion a permis d'aborder des axes stratégiques de collaboration entre l'État et l'organisation koweïtienne Direct Aid. Les discussions ont porté sur l'accompagnement

des élèves du secondaire via des travaux pratiques, des immersions en entreprise et le renforcement des compétences, en accordant une priorité aux séries scientifiques. Visitant plusieurs classes pour échanger avec les apprenants, le ministre a réaffirmé le soutien de l'État aux initiatives humanitaires et socio-éducatives. De son côté, le représentant résident de Direct Aid, Ali Jarray, a salué une démarche témoignant de la volonté gouvernementale de promouvoir le système éducatif.

Un partenariat officiel pour l'avenir des jeunes

La visite s'est conclue par la signature formelle d'un accord de



partenariat entre le ministère et Direct Aid, structure déjà active au Bénin dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la prise en charge des enfants en situation difficile. Ce rapprochement doit

permettre une meilleure coordination des interventions au service de la formation et de l'insertion de la jeunesse.

CHARBON DE BOIS :

La flambée des prix fragilise le budget des ménages

Principale source d'énergie pour la cuisson au quotidien, le combustible végétal enregistre une hausse marquée de son cours sur les marchés. Entre rareté progressive des ressources forestières et coûts de transport en hausse, la situation pèse lourdement sur le panier de la ménagère.



Trouver du combustible pour la préparation des repas quotidiens relève désormais d'un véritable parcours du combattant dans les grands centres

urbains. Sur les lieux de vente et d'étalage, les sacs de charbon de bois se font de plus en plus rares, entraînant dans leur sillage une augmentation conti-

nue du prix de détail qui prend à la gorge les foyers à faibles revenus.

La pression sur les forêts et la hausse des coûts de transport

Cette tension sur le marché s'explique par la conjonction de plusieurs facteurs structurels et conjoncturels. D'une part, la réglementation plus stricte de l'exploitation forestière et la raréfaction des zones d'approvisionnement réduisent l'offre globale en provenance des campagnes. D'autre part, la hausse des charges liées au transport routier entre les zones de production rurale et les bassins de consommation

urbains vient alourdir la facture finale.

La quête de solutions alternatives

Face à cette situation qui pèse sur le pouvoir d'achat, les consommateurs sont contraints de réorganiser leur budget ou d'adapter leurs habitudes de cuisson. La crise actuelle relance par ailleurs le débat sur l'urgence de promouvoir plus largement l'accès aux énergies de substitution, telles que le gaz domestique ou les foyers améliorés à haut rendement énergétique, pour réduire la dépendance au bois de chauffe.

CERTIFICAT DE PERTE :

Les démarches désormais 100 % en ligne

L'administration béninoise franchit une étape majeure dans la digitalisation de ses services aux citoyens. La déclaration de perte de pièces officielles s'effectue désormais en ligne pour un coût fixe de 3 000 FCFA, garantissant une délivrance instantanée et sécurisée sans aucun déplacement.



La transformation numérique des démarches administratives s'accélère au Bénin sous l'impulsion du Ministère de la Justice et de la Législation. Pour signaler la perte de documents délivrés par l'État — qu'il s'agisse d'une carte d'identité, d'un passeport, d'un permis de conduire, d'un diplôme ou d'un acte d'état civil —, les citoyens disposent d'un service à distance accessible depuis le territoire national comme de l'étranger. Cette procédure numérique délivre un document officiel indispensable pour solliciter un duplicata ou le renouvellement de la pièce concernée auprès des services émetteurs.

Un parcours sécurisé et interconnecté

Accessible via la plateforme dédiée (www.certificatdeperte.bj), le parcours utilisateur s'articule autour de quatre étapes simples : la connexion au site, le renseignement du formulaire, le paie-

ment de 3 000 FCFA et la réception immédiate du certificat. Sur le plan sécuritaire, la plateforme est reliée au Fichier national des documents administratifs recherchés (FENDAR), institué par le décret n° 2024-877 du 11 avril 2024. Cet enregistrement systématique permet de limiter les risques d'usage frauduleux des pièces perdues.

Assistance de proximité et déclaration des objets retrouvés

Pour accompagner les usagers, des opérateurs du Centre de délivrance des services publics (CDSP) sont déployés dans l'ensemble des unités de la Police Républicaine. En parallèle, un service d'assistance reste joignable par téléphone au (+229) 01 51 53 30 81 et par courriel (info@certificatdeperte.bj). La plateforme permet également à toute personne ayant découvert une pièce égarée de la déclarer directement en ligne.

PREUVE DE VIE DES PENSIONNÉS :

les démarches désormais simplifiées par smartphone

Le Ministère de l'Économie et des Finances simplifie les démarches administratives grâce à une nouvelle procédure dématérialisée. Les bénéficiaires peuvent désormais attester de leur situation à distance ou sur borne, évitant ainsi tout déplacement superflu.

La transformation digitale de l'État béninois franchit un nouveau palier au service des usagers. Afin de soulager les retraités des contraintes de déplacement, une réforme majeure vient d'être déployée pour moderniser la transmission de la preuve de vie, un acte administratif essentiel au maintien du versement des pensions.

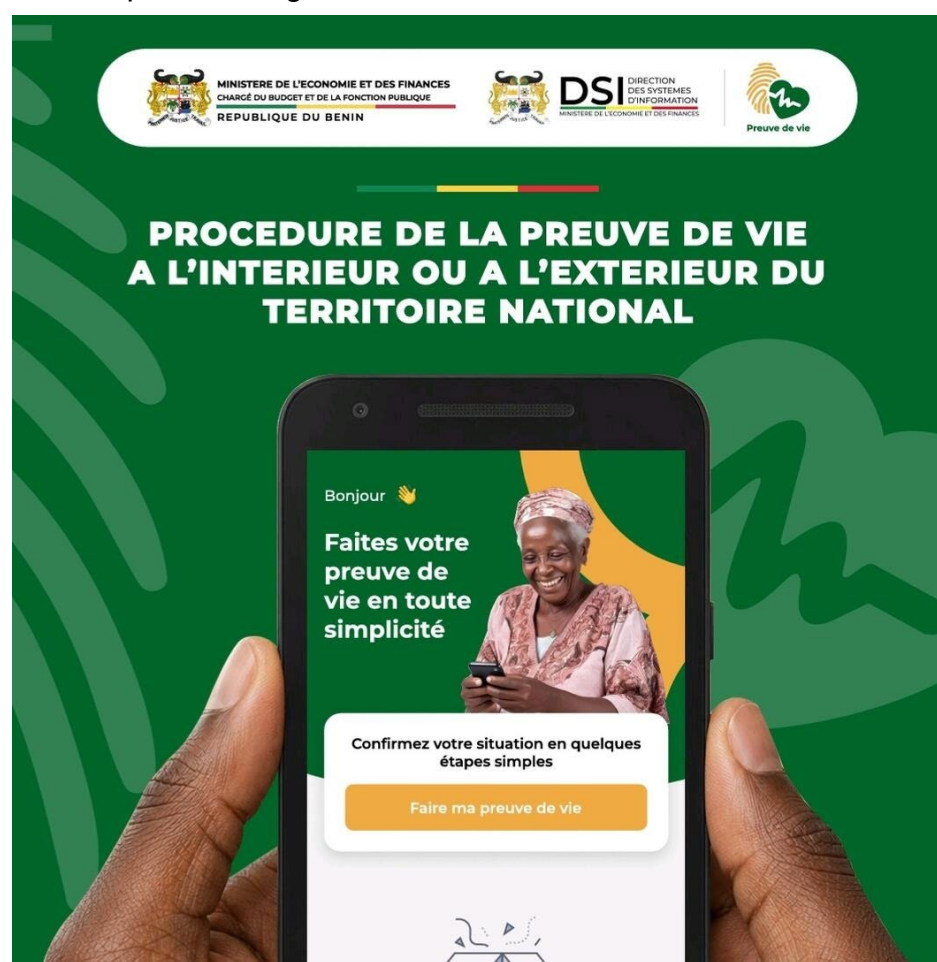
Un processus d'authentification simplifié et sécurisé

L'opération s'effectue directement depuis un smartphone via une application dédiée. Pour valider sa démarche, le pensionné s'identifie d'abord à l'aide de son Numéro Personnel d'Identification (NPI) et de son numéro de livret, avant d'effectuer une vérification biométrique de ses empreintes digitales. Une

confirmation est immédiatement transmise par SMS ou par e-mail une fois la vérification approuvée. Pour les personnes ne disposant pas de smartphone, une alternative est proposée à travers des bornes biométriques installées dans certains espaces publics.

Un gain d'efficacité et de fiabilité

Au-delà du confort offert aux bénéficiaires, cette solution économique garantit une meilleure sécurisation du contrôle des ayants droit et renforce la fiabilité de la base de données de l'administration. Un manuel explicatif d'accompagnement est mis à la disposition des usagers pour les guider pas à pas dans cette nouvelle procédure.



ACTUALITÉ

DÉCÈS DE L'ANCIENNE MINISTRE COLETTE AGOSSOU HOUÉTO :

Une grande dame s'efface, son empreinte demeure*L'ancienne ministre des Enseignements maternel et primaire s'est éteinte le 29 septembre 2026 à l'âge de 87 ans, laissant derrière elle l'héritage d'une vie dédiée au service public, aux lettres et à la cause féminine.*

C'est une grande dame de l'histoire contemporaine du Bénin qui s'en est allée. Le 29 septembre 2026, Colette Sénami Agossou Houéto a tiré sa révérence à l'âge de 87 ans. Enseignante de vocation, elle aura marqué de son empreinte plu-

sieurs décennies de la vie publique nationale, oscillant avec brio entre l'éducation, l'action gouvernementale et la diplomatie internationale.

Née le 6 mars 1939 à Porto-Novo, elle effectue ses premiers pas dans le monde de l'ensei-

gnement avant d'imprimer sa marque à la tête de l'Institut national pour la formation et la recherche en éducation (INFRE), qu'elle dirige avec poigne de 1977 à 1981. Ses compétences la mènent ensuite au sein d'organisations internationales de premier plan, notamment la Banque africaine de développement (BAD) et le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), où elle défend sans relâche les priorités éducatives et de développement.

Son itinéraire prend un tournant éminent sous les couleurs du Parti du renouveau démocratique (PRD). En 2006, le président Boni Yayi la nomme au gouvernement en tant que ministre des Enseignements primaire et secondaire. Après cette étape ministérielle, l'engagement de cette native de la ca-

pitale ne faiblit pas : elle occupe le poste de première adjointe au maire de Porto-Novo de 2008 à 2015, s'investissant pleinement dans la gestion locale.

Femme de conviction, Colette Sénami Agossou Houéto s'est également illustrée par sa plume et son combat sociétal. Poétesse engagée, elle publie en 1981 *L'Aube sur les cactus*, une œuvre emblématique centrée sur la condition féminine et les enjeux post-coloniaux. En reconnaissance de ses éminents services rendus à la Nation, elle avait été élevée au grade de commandeur de l'Ordre national du Bénin en octobre 2014.

Avec le décès de ce monument, le Bénin salue la mémoire d'une pionnière dont l'œuvre en faveur de l'école et de l'émancipation des femmes restera gravée dans les annales du pays.

COUR SUPRÊME - UPMB :

Victor Adossou scelle un partenariat pour mieux outiller les journalistes

Reçu par le président de la Cour suprême, Victor Adossou, le bureau de l'Union des professionnels des Médias du Bénin (UPMB), conduit par Hervé Prudence Hessou, a posé les bases d'un partenariat stratégique. Au menu des échanges : renforcement des capacités sur les contentieux électoraux et administratifs, et valorisation de l'information judiciaire.

La démarche traduit la volonté de consolider les ponts entre les institutions de la République et la faïtière de la presse. Vendredi 2 octobre 2026, le cabinet du président de la Cour suprême du Bénin, Victor Adossou, a servi de cadre à une audience accordée au bureau de l'Union des professionnels des Médias du Bénin (UPMB), mené par son président, Hervé Prudence Hessou.

Au cœur des discussions : la mise en place d'un partenariat mutuellement bénéfique axé sur le renforcement institution-

nel et la formation des hommes et femmes des médias aux subtilités des questions judiciaires. Accompagné de plusieurs membres de son bureau — dont le secrétaire à la formation Roger Avocevou —, le président de l'UPMB a plaidé pour un accompagnement technique de la haute juridiction. L'objectif est d'aiguiser l'expertise des journalistes sur des thématiques complexes telles que le contentieux électoral des communales et municipales, relevant des compétences exclusives du juge administratif.

L'adhésion enthousiaste de la Cour suprême

Réceptif à cette initiative, le président Victor Adossou a salué l'élection de la nouvelle équipe dirigeante et a adoubé la vision proposée. Rappelant que la justice est rendue au nom du peuple béninois, il a insisté sur l'importance d'une restitution fidèle des décisions de l'institution par la presse. « Nous serons très heureux de voir que la presse béninoise rend désormais fidèlement compte de nos décisions au peuple », a-t-il souligné, tout en réaffirmant

l'ouverture de la juridiction aux critiques constructives.

Cette synergie entre la Cour suprême et l'UPMB devrait se concrétiser à travers des sessions de formation destinées à outiller les professionnels des médias sur toute l'étendue du territoire national. En favorisant une meilleure appropriation des procédures juridiques et administratives, cette collaboration ambitionne de garantir un traitement plus rigoureux, professionnel et éclairé de l'information judiciaire au Bénin.

COOPÉRATION BÉNIN-CHINE :

Le président Djogbénou briefe la délégation de députés avant leur départ

À l'approche d'une mission officielle en Chine, le président de l'Assemblée nationale, le professeur Joseph Fifamin Djogbénou, a conféré avec les députés concernés. Une rencontre stratégique visant à renforcer les liens interparlementaires et à faire de la diplomatie législative un levier de développement pour le Bénin.



La diplomatie parlementaire béninoise poursuit son ouverture à l'international. C'est dans cette dynamique que le président de l'Assemblée nationale, le professeur Joseph Fifamin Djogbénou, a reçu en audience, vendredi 2 octobre 2026 au Palais des Gouverneurs à Porto-Novo, une délégation de députés en partance pour la Chine.

Cette rencontre s'inscrit dans une optique de redynamisation des relations bilatérales et de renforcement des liens unissant le Bénin et la Chine. Elle a offert l'opportunité au chef du parlement d'échanger avec les élus sur les enjeux de leur déplacement et sur les perspectives de coopération entre les deux institutions législatives.

Au-delà de cette visite, l'objectif est d'affirmer le rôle de la diplomatie parlementaire comme un complément indispensable à l'action diplomatique traditionnelle de l'État. Ces espaces d'échanges favorisent en effet le partage d'expériences, le rapprochement institutionnel et l'identification de chantiers d'in-

térêt commun.

De fait, cette mission en terre chinoise permettra aux députés béninois de s'imprégner d'expériences parlementaires étrangères, tout en explorant des pistes de collaboration pour moderniser et renforcer les capacités du travail législatif au Bénin. En encadrant ce départ, le président Joseph Fifamin Djogbénou confirme la volonté de l'institution de multiplier les passerelles avec les parlements partenaires au service du rayonnement du pays.



MÉDIA

PRESSE ÉCRITE AU BÉNIN :

La HAAC publie la liste officielle des journaux légalement reconnus

(Un statut légal confirmé pour PARTNERS NEWS)

La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) passe à l'actualisation du paysage médiatique de la presse écrite au Bénin. À travers la Décision n°26-054/HAAC rendue publique ce jeudi 1er octobre 2026, l'institution présidée par Édouard C. LOKO établit la liste officielle des quotidiens et écrits périodiques disposant d'une existence légale sur le territoire national.



Une cartographie remise à jour avec 88 publications

Au total, 88 publications ont satisfait aux obligations de dépôt

légal et de déclaration préalable conformément aux dispositions du Code de l'information et de la communication. Ce répertoire d'organes autorisés comprend

62 quotidiens, 7 bihebdomadaires, 14 hebdomadaires, 1 bi-mensuel et 4 mensuels.

Des obligations strictes maintenues pour les éditeurs

Un statut légal confirmé pour PARTNERS NEWS

Parmi les 62 quotidiens ayant obtenu leur quitus légal figure en bonne place PARTNERS NEWS, aux côtés de titres majeurs tels que Décryptage Info, Le Matinal, Fraternité, ou Matin Libre. Seuls les organes inscrits sur cette liste officielle sont désormais habilités à bénéficier des avantages attachés au statut légal et à faire l'objet de revues de presse ou de présentation de titres sur les radios et télévisions installées au Bénin.

Outre la mise en conformité administrative, l'instance de régulation rappelle aux directeurs de publication leurs obligations réglementaires, notamment l'apposition d'une enseigne visible au siège de leur rédaction, la notification de tout changement de structure, ainsi que la mention systématique des mentions légales (ours, tirage, prix, ISSN, imprimerie) à chaque parution. Cette nouvelle décision abroge la précédente disposition datant de novembre 2025.



RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

HAUTE AUTORITÉ DE L'AUDIOVISUEL ET DE LA COMMUNICATION



DECISION N°26-054/HAAC DU 1^{er} OCTOBRE 2026

PORTANT PUBLICATION DES JOURNAUX ET ECRITS PERIODIQUES AYANT UNE EXISTENCE LEGALE EN REPUBLIQUE DU BENIN

LA HAUTE AUTORITE DE L'AUDIOVISUEL ET DE LA COMMUNICATION,

Vu la Loi n° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 et la loi n° 2025-20 du 17 décembre 2025 ;

Vu la Loi n° 2022-13 du 05 juillet 2022 portant loi organique sur la Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication ;

Vu la Loi n° 2015-07 du 20 mars 2015 portant code de l'information et de la Communication en République du Bénin ;

Vu la Loi n° 2017-20 du 20 avril 2018 portant code du numérique en République du Bénin, telle que modifiée par la loi n°2020-35 du 06 janvier 2021 ;

Vu le Décret n° 2024-1011 du 03 juillet 2024 portant nomination des membres de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication pour la septième (7^{ème}) mandature ;

Vu le Règlement intérieur de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication en date du 04 février 2025 ;

Vu la Décision n°09-051/HAAC du 03 novembre 2009 portant modalités de publication de la presse écrite au Bénin ;

Vu la Décision n°25-075/HAAC du 13 novembre 2025 portant publication des journaux et écrits périodiques ayant une existence légale en République du Bénin ;

Vu le rapport adopté le 1^{er} octobre 2026 relatif à l'actualisation de la Décision n°25-075/HAAC du 13 novembre 2025 portant publication des journaux et écrits périodiques ayant une existence légale en République du Bénin ;

La plénière, après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article premier : Les quotidiens et écrits périodiques ci-dessous cités ont effectué le dépôt légal et la déclaration préalable de leurs parutions auprès de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication conformément aux dispositions des articles 62, 63 et 184 de la loi n° 2015-07 du 20 mars 2015 portant code de l'information et de la Communication en République du Bénin.

Article 2 : Conformément à l'article 5 de la loi n° 2022-013 du 05 juillet 2022 portant loi organique sur la Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication, ils ont, de ce fait, une existence légale à la date du 1^{er} octobre 2026, et peuvent bénéficier des avantages liés à ce statut, faire l'objet de revues de presse ou de titres sur les antennes des radiodiffusions sonores et des télévisions installées au Bénin, jusqu'à nouvel ordre. Il s'agit de :

I- QUOTIDIENS (62)

- 01 LE MATINAL
- 02 FRATERNITE
- 03 MATIN LIBRE
- 04 DECRYPTAGE INFOS
- 05 L'ECONOMISTE DU BENIN
- 06 LE BENINOIS LIBERE
- 07 L'EMBLEME DU JOUR
- 08 DAABAARU
- 09 LE JOURNAL OXO
- 10 LE COOPERANT
- 11 LE PAYS EMERGENT
- 12 LE POTENTIEL
- 13 LA NOUVELLE TRIBUNE
- 14 LA TRIBUNE DE LA CAPITALE

MÉDIA

- 15 LE PATRIOTE
- 16 L'EVENEMENT PRECIS
- 17 LE TEMOIN ACTU
- 18 LA PRESSE DU JOUR
- 19 GASKIYANI INFO
- 20 LA NOUVELLE GENERATION
- 21 LES 4 VERITES
- 22 ADJASHE NEWS
- 23 BENIN INTELLIGENT
- 24 L'EMERGENT
- 25 OPINION PLURIELLE
- 26 LA GUERITE
- 27 DYNAMISME INFO
- 28 LE PROGRES
- 29 LE ROUTIER
- 30 LE TELEGRAMME
- 31 LE MATIN
- 32 LA NOUVELLE
- 33 LE QUOTIDIEN
- 34 LE MEILLEUR
- 35 LE LEADER DU JOUR
- 36 LE GRAND JURY
- 37 VISA INFO
- 38 LE PATRIMOINE
- 39 L'INDEPENDANT
- 40 LE SOLEIL BENIN INFO
- 41 LE CHRONOMETRE
- 42 PARTNERS NEWS
- 43 LE CHALLENGE
- 44 L'EVENEMENT JOUR
- 45 SANG-NEUF
- 46 COMMUNAL INFO
- 47 L'INFORMATEUR
- 48 LA BOUSSOLE
- 49 LE PARACLET
- 50 LE CONFRERE DE LA MATINEE
- 51 PALABRE AU QUOTIDIEN
- 52 FILAHO NEWS
- 53 L'OPINION AUJOURD'HUI
- 54 LA PRIORITE
- 55 NOUVELLE EXPRESSION
- 56 L'ECLAIRAGE
- 57 LE FOCUS
- 58 IMOLE INTER INFO
- 59 TINTAMARRE
- 60 LE DELTA
- 61 LA DROITURE
- 62 AGRATIME

II- BIHEBDOMADAIRES (07)

- 01 LE JOURNAL DE NOTRE EPOQUE
- 02 DEFI INFO
- 03 KINI-KINI
- 04 INFO MATIN
- 05 DJAKPATA
- 06 L'ECHIQUEIR
- 07 PROXIMITE

III- HEBDOMADAIRES (14)

- 01 EDUC'ACTION
- 02 LE DECHaine DU JEUDI
- 03 LA CROIX DU BENIN
- 04 AGRI IMPACT
- 05 KPAKPATO MEDIAS
- 06 LE JUSTICIER
- 07 LE CANARD DU NORD
- 08 L'AUTRE VISION
- 09 LE MUNICIPAL
- 10 LE PROJECTEUR INFO
- 11 ACTU EXPRESS

- 12 LE RURAL
- 13 LE CONTEMPORAIN
- 14 ALIBORI-LAABARI

IV- BIMENSUELS (01)

- 01 LE PERROQUET

V- MENSUELS (04)

- 01 MAGAZINE CADRECO
- 02 ECHOS ENERGIE RENOUVELABLE
- 03 SPIRU'MAG
- 04 MORINGA

Article 3 : Les Directeurs de Publication des quotidiens et écrits périodiques ci-dessus cités sont tenus de faire le dépôt légal conformément aux dispositions des articles 62 et 63 de la loi n° 2015-07 du 20 mars 2015 portant code de l'information et de la Communication en République du Bénin.

Article 4 : La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication invite les responsables de ces organes de presse à mettre sans délai devant leur siège leur enseigne visible et à lui communiquer tout changement de siège, de Directeur de Publication et d'imprimerie.

Article 5 : A chaque parution, lesdits organes sont tenus d'indiquer :

- les nom et prénoms du directeur de publication et des propriétaires ;
- l'adresse complète du siège du journal ;
- la périodicité de la publication, le lieu et le prix ;
- le tirage à chaque publication ;
- l'ours ou l'équipe de rédaction et de publication ;
- le numéro International Standard Serials Number (ISSN) ;
- l'adresse complète de l'imprimerie où le journal est imprimé.

Article 6 : La présente décision qui prend effet pour compter de la date de sa signature abroge toutes dispositions antérieures contraires notamment la Décision n°25-075/HAAC du 13 novembre 2025.

Elle fera l'objet d'une large diffusion et sera publiée au journal Officiel.

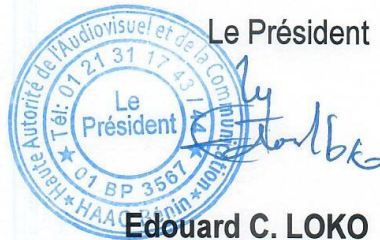
Fait à Cotonou, le 1^{er} octobre 2026

Le Rapporteur



Armand HOUNSOU

Le Président



Edouard C. LOKO

ONT SIEGE

- Edouard C. LOKO
- Mohamed BARE
- Roukiatou BIO FAI
- Basile TCHIBOZO
- Tossou Marcellin AHONOUKOUN
- N'tcha Gérard N'DA
- Armand HOUNSOU
- Lionel GBEGONNOUDE

- : Président
- : Vice-Président
- : 1^{er} Rapporteur
- : 2^{ème} Rapporteur
- : Membre
- : Membre
- : Membre
- : Membre

DÉJÀ DISPONIBLE

La collection "La Phé"

14 volumes - best-sellers anthologiques du FA

Véritable chef d'œuvre de Sylvain Valentin



“Au-delà de l'ego,
une cartographie
de l'âme”

La Sapience Divine vous
invite à une révélation
inédite où les nombres
deviennent le langage de
la lumière originelle. »

51,72€

LA SAPIENCE DIVINE DES NOMBRES SACRES

DISPONIBLES SUR :

<https://www.amazon.fr/dp/B0G6THDLQY>

CONTACT :

+229 01 66 73 61 09